

# OBJECTIF ZÉRO

Mémoire présenté dans le cadre de l'audience  
publique portant sur

*L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*

par le

Front commun pour la transition énergétique

21 mai 2021



## Introduction

Le [Front commun pour la transition énergétique](#) a lancé à l'automne 2020 la version 2.0 de sa [Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité](#).

Fruit du travail de plus de 190 personnes provenant de 85 organisations et 12 universités, ce document est l'aboutissement de la première étape du projet de dialogue social **Québec ZÉN** (Zéro émission Nette). Combinant les critères du Front commun pour une transition énergétique porteuse de justice sociale et les plus récentes connaissances sur le climat et la transition, il propose une approche cohérente et transformationnelle ainsi qu'une responsabilisation des acteurs à toutes les échelles – gouvernementale, organisationnelle et citoyenne.

Au-delà de solutions techniques, cette feuille de route appelle à une véritable transformation sociale, en identifiant les actions requises pour faire face à l'urgence climatique. Elle compte 14 chapitres, couvrant les principaux domaines socio-économiques où des actions doivent être entreprises pour atteindre la carboneutralité. L'un de ces chapitres porte sur les déchets, qui représentent 6% des émissions québécoises de GES<sup>1</sup>, et nous avons jugé pertinent de le soumettre à votre attention dans le cadre de la présente audience publique.

### *Le comité de coordination du Front commun pour la transition énergétique*

---

Créé en 2015 et fruit d'une alliance historique entre les regroupements citoyens, les ONG environnementales et d'autres organisations de la société civile, notamment des syndicats et des organismes communautaires, le Front commun pour la transition énergétique unit les forces de plus de 90 groupes pour accélérer la mise en place d'une transition énergétique structurante et porteuse de justice sociale. Il mise pour ce faire sur la collaboration, sur la concertation ainsi que sur le respect des diversités, de la liberté et de l'autonomie de chacun de ses membres. Ceux-ci, présents dans toutes les régions du Québec et très diversifiés quant à leur taille, à leurs modes de fonctionnement et à leur mission individuelle, partagent tous la volonté de contribuer à l'élaboration collective et à la mise en œuvre de la transition désormais nécessaire pour éviter la catastrophe climatique.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec. 2019. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990. Direction générale de la réglementation carbone et des données d'émission.

## Une contribution significative au réchauffement climatique

Selon l'Inventaire des émissions de gaz à effet de serre au Québec, près de 6 % des GES proviennent des déchets. Ce secteur comprend les émissions de GES produites par la décomposition des déchets solides après leur enfouissement, le traitement biologique des déchets, le traitement des eaux usées et l'incinération des déchets. Il exclut les GES produits par les camions qui circulent pour collecter les matières résiduelles ainsi que les gaz réfrigérants libérés lors de la disposition de réfrigérateurs et de climatiseurs, dont l'impact climatique est énorme<sup>2</sup>.

L'enfouissement des déchets solides est le principal émetteur de GES du secteur, responsable à lui seul de près de 90 % des rejets comptabilisés<sup>3</sup>. Sans qu'on dispose de chiffres précis à cet égard, le gaspillage alimentaire est assurément à la source d'une partie substantielle de ces émissions, étant donné l'ampleur de ce problème au Québec; les aliments qui se décomposent rejettent du méthane, un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le CO<sub>2</sub> sur une période de 20 ans.

Les déchets envoyés aux sites d'élimination du Québec (qui sont presque tous des lieux d'enfouissement), totalisent annuellement 5,4 millions de tonnes, soit près de 700 kilos par personne en moyenne<sup>4</sup>. Environ 45 % de ces déchets sont d'origine domestique alors que 55 % proviennent des industries, des activités commerciales, des institutions et de la construction<sup>5</sup>.

En plus d'alimenter la crise climatique, les sites d'enfouissement présentent des risques de contamination des eaux souterraines et des cours d'eau. Ils provoquent également la dégradation de milieux naturels. Par exemple, à Saint-Nicéphore, le lieu d'enfouissement technique est situé à moins d'un kilomètre de la rivière Saint-François, la source d'eau potable de dizaines de

---

<sup>2</sup> Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ). [Combattre le réchauffement un frigo à la fois](#). Page Web consultée le 25 mai 2020. Le [Règlement sur les halocarbures du Québec](#) a été mis à jour le 16 avril 2020 afin de réduire l'apport des halocarbures au bilan des émissions de GES du Québec.

<sup>3</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec. 2019. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990](#). Direction générale de la réglementation carbone et des données d'émission.

<sup>4</sup> RECYC-QUÉBEC, Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, [L'élimination](#). Noter que 96 % des matières résiduelles éliminées en 2018 ont été enfouies; seulement 4 % ont été incinérées.

<sup>5</sup> Conference Board du Canada. 2012. [Production de déchets](#).

milliers de résidents de Drummondville. À Sainte-Sophie, l'agrandissement envisagé du lieu d'enfouissement technique entraînerait la destruction d'une forêt de 39 hectares et de 18 hectares de milieux humides qui sont les habitats de nombreuses espèces, dont certaines en péril<sup>6</sup>.

L'illustration qui suit donne un aperçu du contenu des poubelles domestiques de la population du Québec<sup>7</sup>, bien qu'elle date de plusieurs années et que les chiffres, tout comme les proportions, aient assurément changé. Entre autres, au cours des dernières années, les efforts d'implantation de la collecte municipale des matières organiques ont permis de détourner un certain pourcentage de ces matières de la collecte des déchets ultimes vers le compostage et la biométhanisation. Le volume de matières organiques présent dans les poubelles n'en demeure pas moins élevé puisqu'il est estimé qu'en 2018, près de 1,3 million de tonnes (soit 150 kilos par personne) de résidus organiques putrescibles du secteur municipal étaient dirigées vers les sites d'élimination<sup>8</sup>.

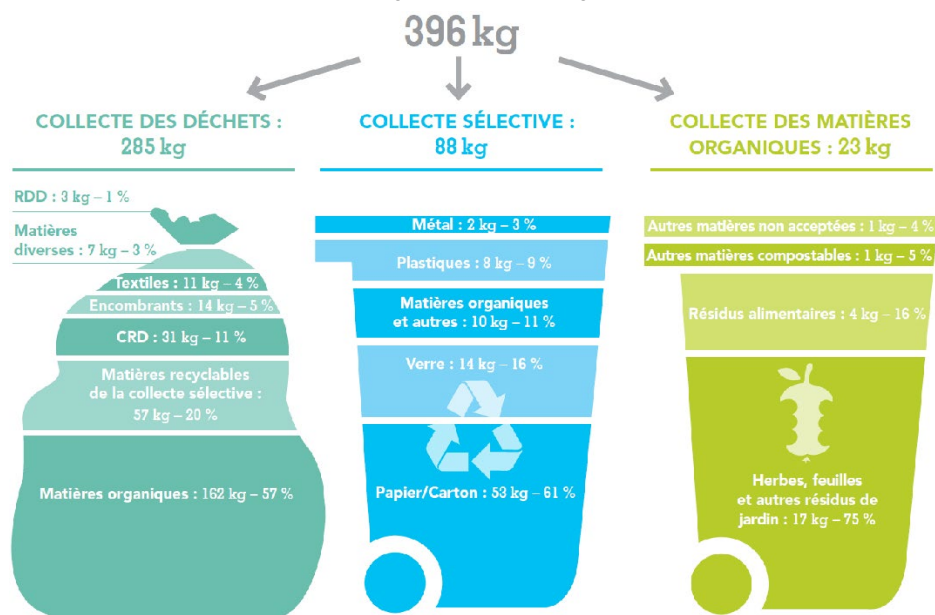
---

<sup>6</sup> Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord. 13 mars 2020. Communiqué: [La population doit être consultée sur le droit de limiter ou interdire l'importation de déchets !](#).

<sup>7</sup> Aucune étude de caractérisation équivalente n'a été trouvée pour le secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI).

<sup>8</sup> RECYC-QUÉBEC. 2018. Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, [Les matières organiques](#)

**SECTEUR RÉSIDENTIEL – 2012-2013**  
**QUANTITÉS TOTALES ET COMPOSITION DES MATIÈRES PAR TYPE DE COLLECTE<sup>9</sup>**  
**EN KG/PERSONNE/AN**



RDD = Résidus domestiques dangereux. CRD = Résidus de construction, rénovation et démolition

Cette image, où le sac de poubelles devrait en réalité être trois fois plus gros que le bac bleu, montre que la plus grande partie des matières résiduelles domestiques est encore traitée comme des déchets ultimes et envoyée aux sites d'élimination alors que la plupart d'entre elles sont valorisables. Elle permet d'entrevoir que tendre vers le zéro déchet n'est pas nécessairement une entreprise aussi ardue qu'on pourrait le croire : les matières organiques, les matières recyclables et les textiles, qui remplissent à eux seuls 81 % du sac, peuvent en effet être réutilisés sous une forme ou une autre, tout comme une bonne partie des encombrants et des débris de construction, rénovation et démolition qui constituent un autre 16 % des déchets envoyés à l'élimination.

La « récup » serait-elle la solution ?

<sup>9</sup> RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec. Août 2015. [Rapport synthèse, Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013.](#)

## **Un problème beaucoup plus vaste**

Devant le problème de l'élimination des matières résiduelles, la solution intuitive qui vient à l'esprit est d'en détourner la majorité vers la récupération. Pour savoir quelles positions adopter face aux matières résiduelles, il faut donc examiner non seulement les résidus enfouis dont les émissions de GES sont comptabilisées dans l'Inventaire sous la rubrique Déchets, mais aussi les matières résiduelles auxquelles on tente de faire reprendre du service grâce à la récupération.

Pour ce faire, il est essentiel de clarifier le sens des termes utilisés en gestion des matières résiduelles et d'éviter de les utiliser comme s'ils étaient interchangeables. Les paragraphes qui suivent visent à définir ces termes tout en fournissant des indications permettant de mieux cerner les déficiences des politiques publiques et des pratiques courantes en ce domaine.

## **Refus**

La hiérarchie des modes de gestion des matières résiduelles du Québec en vigueur depuis 2010<sup>10</sup>, tout comme la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec<sup>11</sup>, donnent la toute première place à la réduction à la source des déchets. Selon cette logique, le meilleur déchet est celui qui n'a jamais été produit.

En cohérence avec cette hiérarchie et avec le virage radical que l'urgence climatique et écologique impose, les politiques de gestion des matières résiduelles devraient donc prioriser des stratégies globales de descente énergétique et de baisse de la demande de matière. Or, nos politiques publiques vont dans le sens directement opposé jusqu'ici puisqu'elles sont systématiquement orientées vers la croissance du PIB et de la consommation.

---

<sup>10</sup> Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés. Service des matières résiduelles.. 2010. [Hiérarchie des modes de gestion des matières résiduelles et reconnaissance d'opérations de traitement en tant que valorisation énergétique](#). Ministère de l'environnement, du Développement durable et des parcs (MDDEP) du Québec.

<sup>11</sup> [Loi sur la qualité de l'environnement du Québec](#). Chapitre Q-2, article 53.4.1

Nous préférons quant à nous le terme « refus » au terme « réduction à la source »<sup>12</sup>. En effet, pour atteindre la sobriété qui nous permettra d'éviter les pires scénarios-catastrophes, il ne suffit pas de « réduire » : nous devons, par nos politiques publiques, nos choix organisationnels et nos modes de vie personnels, refuser de continuer à alimenter la surexploitation toujours plus démesurée des ressources de la planète et de l'énergie qu'elle peut fournir.

## Récupération

Le terme récupération désigne simplement les activités de collecte – par le bac de récupération, la consigne ou les points d'apport volontaire – et de tri. L'expression « taux de récupération » n'est donc vraiment pas synonyme de « taux de réemploi » ou « taux de recyclage ».

Qu'advient-il après la collecte et le tri ? Ça dépend : les taux de réemploi et de recyclage varient grandement en fonction du type de matière et du type de collecte. Prenons l'exemple du verre.

Quand la récupération du verre se fait par la consigne, le taux de réemploi ou de recyclage peut se rapprocher de 100 % car alors, le tri se fait à la source et la contamination croisée du verre n'est pas un enjeu<sup>13</sup>. Par contre, en 2018, 63 % du verre recueilli dans les bacs de récupération s'est retrouvé aux sites d'enfouissement<sup>14</sup>; selon le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, 0 % a été réemployé tel quel ou recyclé sous forme de verre au Québec<sup>15</sup>. Une bonne partie du verre transmis aux sites d'enfouissement aurait servi de

---

<sup>12</sup> Voir la section Économie, travail et consommation de ce document.

<sup>13</sup> Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Juin 2019. [Mémoire déposé à l'intention de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre du Mandat d'initiative portant sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre.](#)

<sup>14</sup> Commission des transports et de l'environnement. Septembre 2019. [Mandat d'initiative portant sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre – Recommandations.](#) Assemblée nationale du Québec. (« En 2018, RECYC-QUÉBEC évalue à 37 %, la proportion de la matière acheminée pour fins de conditionnement ou de recyclage par les centres de tri. »)

<sup>15</sup> Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Juin 2019. [Mémoire déposé à l'intention de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre du Mandat d'initiative portant sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre.](#)

recouvrement journalier, échappant ainsi à la redevance sur l'enfouissement et aux objectifs de valorisation du verre<sup>16</sup>.

## Réemploi

On parle de réemploi quand un produit ou un emballage est réutilisé sans être modifié. C'est sans contredire l'usage le moins gourmand en matière et en énergie qu'on puisse faire d'une matière résiduelle.

Il existe mille et une façons d'avoir recours au réemploi. Par exemple, on peut profiter des services de cordonnerie, de couture, de réparation, de réusinage d'électroniques et de vélos. Les ressourceries, les ventes de garage, les sites Web de revente et les centres de dons favorisent aussi le réemploi.

Par contre, peu d'objets envoyés dans le système de gestion des matières résiduelles du Québec sont réemployés. C'est le cas, par exemple, de certains biens acceptés dans les Écocentres tels que des matériaux de construction et certains électroménagers, Il s'agit toutefois d'exceptions. En ce qui concerne les contenants, les pots et les bouteilles en verre sont pour ainsi dire les seuls qui peuvent être réemployés. En moyenne au Québec, chaque bouteille en verre consignée à remplissages multiples est utilisée 15 fois<sup>17</sup>.

Dans les faits, néanmoins, seules les bouteilles de bière standard (« les bouteilles brunes ») sont réemployées, car l'embouteillage du produit se fait au Québec<sup>18</sup>. Leur popularité est toutefois en chute libre, comme celle des bouteilles en verre en général, dont la part de marché est passée de 83 % des bières en contenants en 2009 à 32 % en 2017<sup>19</sup>.

---

<sup>16</sup> La Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée Nationale a complété en 2019 un [mandat d'initiative sur les enjeux du recyclage et de valorisation locale du verre](#) dans le but de remédier à cette situation.

<sup>17</sup> RECYC-QUÉBEC. Mars 2018. [Système de consignation - Fiche informative](#).

<sup>18</sup> Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. juin 2019. [mémoire déposé à l'intention de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre du Mandat d'initiative portant sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre](#).

<sup>19</sup> CM Consulting. 2019. [Who pays what? An analysis of beverage container collection and costs in Canada 2018](#).

Rares sont les autres contenants à être réemployés. Même les bouteilles de bière vertes ou transparentes rapportées à la consigne sont refondues en nouveau verre plutôt que lavées et réemployées. Les bouteilles des microbrasseries, difficiles à gérer par le système de consigne à cause de leurs formes et formats différents, sont elles aussi plus souvent qu'autrement à usage unique<sup>20</sup>. Les autres objets qui remplissent nos bacs de récupération – en papier, carton, plastique, métal – sont généralement peu propices au réemploi.

La conclusion est imparable : deuxième en lice dans la hiérarchie des modes de gestion des matières résiduelles du Québec, le réemploi n'en demeure pas moins un enfant pauvre du système, tout comme la réduction à la source.

## Recyclage

Le recyclage est l'utilisation d'une matière récupérée pour fabriquer un autre produit – du papier à partir de fibres de papier, par exemple, ou encore des objets en aluminium à partir de canettes. On peut aussi utiliser ce terme quand une matière récupérée est décomposée pour fabriquer un produit différent – parfois de qualité ou d'utilité inférieure, par exemple lorsqu'on broie le verre pour l'intégrer à du béton (ce qu'on appelle le « sous-cyclage »).

Le recyclage est certainement préférable à l'élimination. Néanmoins, ses impacts climatiques et écologiques sont loin d'être anodins car, contrairement au refus et au réemploi, ce traitement exige d'énormes quantités d'énergie, souvent fossile, et fait appel à des procédés chimiques ou mécaniques qui sont souvent polluants ou même toxiques. De plus, l'économie de matière première n'est pas totale car toute transformation s'accompagne d'une perte de matière. Par exemple, le recyclage de l'aluminium exige un procédé de raffinage ou de refonte. Il provoque une certaine perte de métal et peut entraîner la libération de matières organiques volatiles nuisibles pour

---

<sup>20</sup> Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Juin 2019. [Mémoire déposé à l'intention de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre du Mandat d'initiative portant sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre.](#)

l'environnement<sup>21</sup>. De même, quand on pulvérise le verre pour l'utiliser comme abrasif, il faut prélever de nouveaux gisements de sable, « une ressource qui se raréfie et dont l'exploitation, notamment pour la production du verre, pose une menace pour la santé humaine et environnementale, particulièrement à l'extérieur du Canada »<sup>22</sup>.

Le recyclage devrait donc occuper une place modeste en gestion des matières résiduelles. Pourtant, des volumes énormes de matières collectées au Québec sont recyclés. Selon RECYC-QUÉBEC, en 2018, les centres de tri ont acheminé vers les différents marchés 786 000 tonnes de matières, soit 642 000 tonnes de papier et de carton, 39 000 tonnes de métal, 59 000 tonnes de plastique et 45 000 tonnes de verre. Qui plus est, on ignore quelle proportion de ces montagnes de matières est réellement recyclée car les « marchés » qui les reçoivent comprennent les recycleurs, mais également les conditionneurs et les courtiers pour vente locale et internationale. De ce fait, les chiffres évoqués n'offrent aucune donnée sur les taux de recyclage, de valorisation et de rejet vers les sites d'élimination, ni sur la nature de la valorisation. Un ballot de papier utilisé en Asie comme source d'énergie est comptabilisé de la même façon qu'une tonne de verre recyclée en Amérique du Nord.

Par l'ampleur des chiffres qui le décrivent, le secteur des pâtes et papiers illustre l'importance des enjeux soulevés par notre consommation et les rejets qu'elle produit. En plus d'émettre à elles seules 26 % des GES du secteur des déchets, les usines de pâtes et papiers occupent le deuxième rang parmi les industries responsables des plus fortes émissions de GES liées à l'utilisation de combustibles fossiles<sup>23</sup>. Leur dépendance des coupes forestières soulève aussi d'importantes questions à l'heure où la biodiversité s'effondre et où l'urgence climatique commande de préserver nos puits de carbone naturels. En 2018, sur les 642 000 tonnes

---

<sup>21</sup> AluQuébec, Centre d'expertise sur l'aluminium (CeAl). [Recyclage](#). Page Web consultée le 24 mai 2020

<sup>22</sup> Fondation David Suzuki. Juin 2019. [Mémoire déposé à l'intention de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre du Mandat d'initiative portant sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre](#).

<sup>23</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec. 2019. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990](#).

de carton et de papier expédiées aux marchés de recyclage, 334 000 étaient destinées aux marchés étrangers<sup>24</sup>. La même année, 15 papetières actives au Québec ont reçu 1 425 000 tonnes de fibres récupérées<sup>25</sup>. Toujours en 2018, les papetières ont généré 2,2 millions de tonnes de matières résiduelles au Québec, dont 1,4 million de tonnes ont été enterrées dans des lieux d'enfouissement de fabrique ou éliminées par combustion et 756 000 tonnes ont été acheminées aux fins de recyclage<sup>26</sup>.

Tout comme le recyclage du papier, le recyclage du plastique peut créer un faux sentiment de sécurité qui estompe la gravité des enjeux que ce produit soulève. D'abord, 18 % seulement du plastique provenant des résidences est acheminé aux fins de recyclage<sup>27</sup>, ce qui ne garantit même pas que ce faible pourcentage soit recyclé. Plus fondamentalement, le plastique, recyclé ou non, est un désastre environnemental. En plus d'émettre de grandes quantités de gaz à effet de serre, notamment au moment de l'extraction du pétrole qui en est la matière première, il se décompose dans l'eau et l'air en nanoparticules qui s'infiltrent partout et causent de vives inquiétudes dans la communauté scientifique<sup>28</sup>. Enfin, contrairement au verre, la majorité des plastiques se dégradent à chaque recyclage et ne sont donc pas recyclables à l'infini.

---

<sup>24</sup> RECYC-QUÉBEC. Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec. [La collecte sélective](#).

<sup>25</sup> RECYC-QUÉBEC. Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec. [Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables \(fibres, plastique, verre et métal\)](#).

<sup>26</sup> RECYC-QUÉBEC. Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec. [L'élimination](#).

<sup>27</sup> RECYC-QUÉBEC. Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec. [La collecte sélective](#).

<sup>28</sup> I. Paré. 21 avril 2018. [La planète plastique](#). Le Devoir.

## **Les matières organiques putrescibles, un cas à part**

Dans la nature, les déchets n'existent pas : une multitude d'organismes vivants - bactéries, champignons, insectes, etc. - contribue au recyclage des matières organiques en fin de vie. Pourtant, 55 % de ce que nous enfouissons est composé de matières organiques. Il est contre-nature et polluant de retirer ces matières du cycle naturel de biodégradation<sup>29</sup>.

En 2000, le gouvernement du Québec s'est engagé à valoriser 60 % des matières organiques du secteur municipal et 65 % des matières organiques du secteur des industries, commerces et institutions (ICI). Son plan d'action 2011-2015 visait le bannissement de l'enfouissement des matières organiques dès 2013 pour le carton, 2014 pour le bois et 2020 pour le reste des matières putrescibles<sup>30</sup>.

Nous sommes en 2020 et demeurons bien loin de l'atteinte de ces objectifs. Aucun plan d'action à jour n'est disponible et l'acheminement des matières organiques putrescibles aux lieux d'enfouissement ou à l'incinération n'est toujours pas interdit<sup>31</sup>. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques espère tout de même que d'ici 2021, dans le cadre de son Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage<sup>32</sup>, des municipalités et des entreprises privées se seront engagées à traiter un million de tonnes de matières organiques au moyen de ces deux procédés<sup>33</sup>. Ce programme traite la biométhanisation et le compostage sur le même pied. Il ne vise ni la lutte au gaspillage ni le surcyclage des matières<sup>34</sup>.

### **Compostage, biométhanisation ou surcyclage?**

Pourvu qu'elles soient composées de résidus inévitables et non de nourriture gaspillée, les matières organiques domestiques sont adéquatement gérées par compostage : cette solution simple et naturelle permet de retourner les résidus à la terre tout en allégeant considérablement le volume de matières résiduelles acheminé aux sites d'enfouissement et les émanations de méthane conséquentes. Quant à la biométhanisation, elle soulève de délicates questions car elle doit se faire en fonction de critères stricts. Les enjeux touchant cette forme de

« valorisation énergétique » de la biomasse sont abordés dans la section Énergie.

Il faut toutefois noter que ces deux procédés dégradent la valeur nutritionnelle des aliments et génèrent des sous-produits à faible valeur ajoutée<sup>35</sup>. Ils ne devraient être utilisés qu'en l'absence de solution plus pertinente. En effet, plusieurs matières issues des commerces et des industries agroalimentaires pourraient être valorisées par d'autres procédés biologiques qui ajoutent de la valeur à la matière, en conservant par exemple les protéines, au lieu de les dégrader en acides humides et sels inorganiques. Les technologies alternatives de surcyclage, grâce aux champignons ou aux insectes par exemple, permettraient de réintégrer les matières organiques directement dans l'alimentation humaine ou animale, en générant des produits à très forte valeur ajoutée (1000 à 20 000\$/tonne).

### **Small is beautiful**

Les programmes en vigueur ont conduit à d'importants investissements pour construire des méga-usines de compostage et de biométhanisation<sup>36</sup>. Les sommes investies dans ces installations surdimensionnées militent en défaveur de la réduction à la source et limitent la capacité à détourner les matières organiques résiduelles vers d'autres projets qui ajoutent plus de valeur aux matières organiques. C'est d'ailleurs un des problèmes associés à l'usine de biométhanisation de Saint-Hyacinthe. Par ailleurs, on peut se demander s'il est toujours pertinent de faire circuler des camions partout dans la province pour collecter des matières résiduelles; les installations de compostage sur site - là où les matières résiduelles sont générées -

<sup>29</sup> L. Hénault-Ethier. Janvier 2020. Consultation publique sur le Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025. [Mémoire présenté par la Fondation David Suzuki à la Ville de Montréal à propos de son plan Montréal, objectif zéro déchet.](#)

<sup>30</sup> Hénault-Ethier, *et al.* 2017. [A dynamic model for organic waste management in Quebec \(D-MOWIQ\) as a tool to review environmental, societal and economic perspectives of a waste management policy](#), Waste Management 66: 196-209.

<sup>31</sup> Gouvernement du Québec. 2011. [Plan d'action 2011-2015 relatif à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#). Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec. Septembre 2019. [Rapport annuel de gestion 2018-2019](#).

<sup>32</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec. [Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage \(PTMOBC\)](#). Site Web consulté le 28 mai 2020.

<sup>33</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec. Septembre 2019. [Rapport annuel de gestion 2018-2019](#)

<sup>34</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec. [Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage \(PTMOBC\)](#). Site Web consulté le 28 mai 2020.

<sup>35</sup> Hénault-E, L., M. Dussault, P. Cabrera, B. Lefebvre, S. Taillefer, M.H. Deschamps et G. Vandenberg. (2017) Entotechnologie Les insectes au service de l'humain pour la gestion des résidus organiques. Vecteur Environnement. June 2017.

<sup>36</sup> On aura un aperçu des projets en cours à Montréal ici : J. Corriveau. [Le coût des usines de compostage explose](#). 14 novembre 2018. Le Devoir.

peuvent représenter une solution rentable et les unités de plus petite dimension jouissent d'une meilleure acceptabilité<sup>37</sup>.

### **Réintégrer les matières organiques directement dans l'alimentation**

Plusieurs initiatives visant le surcyclage des matières résiduelles organiques sont déjà en cours. Loin d'être des innovations futuristes ou utopiques, ces différents projets sont en activité commerciale, parfois depuis plusieurs années déjà. Par exemple, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, une champignonnière utilise des résidus de brasserie et de café du quartier pour faire pousser des pleurotes gris qui se retrouvent sur les plus grandes tables de la ville. Dans le quartier Ahuntsic, une ferme d'insectes produit des ténébrions meuniers destinés à l'alimentation humaine. Les insectes sont nourris de résidus organiques produits à proximité : son de blé résiduel d'une boulangerie, pulpe de jus issu de la sauvegarde des invendables chez des grossistes, drêche d'une brasserie, fèves de cacao déclassées d'une chocolaterie et bien plus.

## **Consigne**

La consigne est un mode de récupération des contenants utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat, remboursable en totalité ou partiellement au retour. La consigne peut viser des contenants à remplissages multiples (CRM), mais aussi des contenants à remplissage unique (CRU)<sup>38</sup>.

La consigne a un impact positif direct sur le taux de récupération. Au Québec, 95 % des bouteilles de bière réutilisables sont récupérées<sup>39</sup>. Autre exemple, le taux de récupération des bouteilles de boissons gazeuses en plastique consignées est de l'ordre de 70 %, tandis que celui des bouteilles d'eau, non consignées, est de l'ordre de 30 %<sup>40</sup>. De plus, il

---

<sup>37</sup> Fortin, A. & Hénault-E., L. (2011) Guide technique de compostage en ICI. Université Concordia. 300pps.  
[https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Guide\\_technique\\_compost\\_ici.pdf](https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Guide_technique_compost_ici.pdf)

<sup>38</sup> Recyc-Québec. Mars 2018. [Système de consignation - Fiche informative](#).

<sup>39</sup> CM Consulting. 2019. [Who pays what? An analysis of beverage container collection and costs in Canada 2018](#).

<sup>40</sup> Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Juin 2019. [mémoire déposé à l'intention de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre du Mandat d'initiative portant sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre](#).

est important de noter qu'un contenant rapporté à la consigne n'est pas nécessairement réemployé mais sera presque toujours recyclé, ce qui n'est pas le cas pour un contenant déposé dans un bac de récupération pêle-mêle (la majorité des contenants en verre récupérés aboutissent dans des lieux d'enfouissement). La consigne est également un excellent incitatif pour récupérer les contenants dont le contenu est consommé hors foyer, là où la collecte sélective est généralement moins bien implantée.

Nota – Tout considéré, en ce qui concerne les contenants, la combinaison verre + consigne + remplissages multiples remporte la palme haut la main par rapport au plastique et à l'aluminium – qui ne servent qu'une fois, peuvent au mieux être recyclés et comportent globalement un coût environnemental significativement plus élevé. Rien n'empêche d'imaginer un retour en force des pots et bouteilles standardisés en verre, qui faciliterait la consigne et le réemploi.

### **Des solutions systémiques pour tendre vers le zéro déchet**

A l'instar de la fièvre qui sert de système d'alarme en cas d'infection chez les humains, les continents de rebuts que nous produisons sont le symptôme d'une économie malade de sa croissance. Il est essentiel que nous les reconnaissons en tant que symptômes et que nous nous attaquions à la racine du problème : nous produisons, achetons et jetons trop, beaucoup trop de biens. Nous nous égarons dans des systèmes complexes de gestion des matières résiduelles aux résultats plus que douteux, et qui ne donneront jamais les résultats attendus si nous ne renonçons pas au modèle « extraire, fabriquer, transporter, consommer, jeter (ou recycler) » qui est la colonne vertébrale de notre économie – et qui nous mène résolument à l'effondrement climatique et écologique. Nous fermons les yeux sur les solutions évidentes, qui ne se trouvent pas dans un centre de tri : recommencer à traiter le papier comme la matière précieuse qu'il est, avoir le courage d'exiger que les embouteilleurs reviennent aux contenants en verre à remplissages multiples, renoncer au gaspillage, abandonner les emballages et les objets éphémères, conserver, réparer, réutiliser.

## Dans le Québec ZÉN de demain...

Tant à l'échelle personnelle que dans les entreprises et les organisations, le Québec tend vers le zéro déchet. Les matières résiduelles sont éliminées à la source car les biens sont partagés, durables et le réemploi est maximal. Le Québec élimine moins de 50 kg de déchets par personne par an, comparativement à 700 kg aujourd'hui<sup>41</sup>. Le volume de matières envoyées au recyclage est minime. Le volume de résidus alimentaires est négligeable et leur compostage est universel.

La société de la conservation a remplacé la société de consommation.

## Ce qu'il faut faire pour y arriver

- Prioriser sans équivoque le refus et le réemploi plutôt que l'amélioration du recyclage.
- Responsabiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par la production de déchets.

## Ce qui nous empêcherait de réussir

- Investir dans les fausses solutions qui ne réduisent pas les déchets à la source ni les rejets polluants, par exemple le recyclage ou les mégacentres de gazéification haute température des déchets solides<sup>42</sup>.

# Actions proposées

## Gouvernements du Québec et du Canada

1. Loi-cadre sur l'économie sobre en énergie et en matière, dans une perspective de transition porteuse de justice sociale, incluant l'interdiction de l'obsolescence programmée<sup>43,44</sup>, des règles sur la publicité ainsi qu'un

---

<sup>42</sup> [Résolution de la Fédération québécoise des municipalités sur les nouvelles technologies de valorisation des matières résiduelles](#). Assemblée générale annuelle des 29 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016. Page Web consulté le 25 mai 2020.

<sup>43</sup> Un projet de loi visant à lutter contre l'obsolescence programmée et à faire valoir le droit à la réparation des biens a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec en avril 2019. Initialement rédigé par des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke et déposé par un député indépendant, il a été mis de côté en octobre 2019 et remplacé un mandat donné à l'Office de la protection du consommateur (OPC) de tenir des consultations. [Assemblée nationale du Québec, projet de loi no 197](#).

<sup>44</sup> I. Porter. 31 octobre 2019. [Obsolescence programmée : l'Office de protection du consommateur fera les consultations](#), Le Devoir.

soutien massif aux initiatives qui favorisent une réduction majeure de la consommation de matière et d'énergie, notamment par l'écoconception, la réparabilité des objets et un retour des métiers de la réparation, l'obligation pour les fabricants ou détaillants de reprendre gratuitement leurs produits en fin de vie, l'économie circulaire, l'économie de proximité, l'économie collaborative, les réseaux de partage, l'économie de la fonctionnalité, les commerces de vrac etc. (voir le chapitre Économie, travail et consommation).

- 2.** Mise en place d'une Politique zéro déchet dosant de manière optimale les leviers dont l'État dispose<sup>45</sup> pour éliminer à la source presque tous les déchets et ramener à des volumes minimes les matières résiduelles acheminées au recyclage :
  - 2.1** Recensement des meilleures pratiques de réduction des déchets expérimentées partout dans le monde et élaboration d'un plan d'action gouvernemental sur le zéro déchet;
  - 2.2** Déploiement d'une vaste campagne d'éducation et de communication sur le projet de société zéro déchet;
  - 2.3** Interdiction du gaspillage alimentaire dans les entreprises et les institutions. Plan d'action pour amener tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire à lutter ensemble contre le gaspillage alimentaire :
    - Assouplissement des normes afin que davantage de produits considérés comme « moches » puissent être proposés à la vente;
    - Interdiction d'inscrire la date d'utilisation optimale (« Meilleur avant ») et maintien uniquement de la date limite d'utilisation;
    - Obligation, pour les distributeurs et transformateurs alimentaires, de donner leurs invendus à des organismes de redistribution.
  - 2.4** Interdiction effective d'enfouissement des matières organiques, incluant les boues municipales non stabilisées, et soutien à la mise en place des solutions optimales de compostage selon les milieux;
  - 2.5** Recours à l'écofiscalité pour décourager la production de matières résiduelles par les entreprises, hausse des taux exigés des entreprises pour la collecte municipale, surtout dans le cas des déchets ultimes; utilisation des surplus pour financer la recherche en écoconception et économie circulaire;
  - 2.6** Soutien intensif à l'écoconception et à l'économie circulaire;

---

<sup>45</sup> Lois et règlements, fiscalité, tarification, éducation, programmes d'accompagnement, incitatifs financiers.

- 2.7** Chantier visant une réduction drastique du papier et du carton dans les entreprises et les foyers. Programme visant à accroître l'accès aux livres et aux médias imprimés en tant que services, sans pénaliser les maisons d'édition ni les médias;
- 2.8** Obligation pour les fournisseurs de publisacs de limiter la distribution aux adresses inscrites;
- 2.9** Interdiction graduelle des contenants alimentaires et non alimentaires à usage unique, y compris les bouteilles de vin, les contenants de produits de nettoyage, les bidons de lave-vitre automobile, etc.
- Soutien à l'établissement d'un système performant de consigne et de réemploi couvrant tous les contenants.
- 2.10** Soutien au verre comme matière privilégiée pour les contenants. Interdiction du sous-cyclage du verre, notamment comme matériau de recouvrement dans les lieux d'enfouissement;
- 2.11** Interdiction graduelle des autres produits de courte vie ou à usage unique, spécialement en plastique :
- Bannissement des emballages superflus et des sacs à usage unique;
  - Incitatifs aux garderies pour l'utilisation de couches lavables.
- 2.12** Soutien aux producteurs pour le remplacement des plastiques en agriculture;
- 2.13** Cessation de la collecte sélective pêle-mêle; subdivision des bacs selon les matières;
- 2.14** Obligation, pour les municipalités, d'harmoniser leurs règles sur le recyclage et campagne intensive d'information sur les règles harmonisées;
- 2.15** Politique gouvernementale d'approvisionnement responsable afin d'assurer l'exemplarité de l'État;
- 2.16** Application stricte du règlement obligeant la récupération des gaz réfrigérants;
- 2.17** Interdiction stricte de l'enfouissement de résidus domestiques dangereux et meilleure application de la réglementation en matières de responsabilité élargie des producteurs ;
- 2.18** Mise en place d'une traçabilité des matières résiduelles, autant des matières valorisées au Québec qu'à l'international, et ce, pour les activités de la collecte sélective de porte à porte, des matières

soumises à une responsabilité élargie des producteurs et de la consigne ;

- 2.19** Soutien à la valorisation des textiles, notamment en la soumettant à une responsabilité élargie des producteurs ;

## **Municipalités**

- 3.** Politique zéro déchet pour l'administration municipale et le territoire, afin d'éliminer à la source presque tous les déchets et de ramener à des volumes minimales les matières acheminées au recyclage :

**3.1** Adoption d'un projet d'économie de proximité sans emballage;

**3.2** Accompagnement des entreprises et de la population sur la voie du zéro déchet :

- Offre d'ateliers : zéro déchet 101; couture zéro déchet; confection de produits ménagers; anti-gaspillage alimentaire; emballage furoshiki, etc.;
- Parcours vert : visite du centre de tri, du site de compostage et du lieu d'élimination;
- Activités zéro déchet, pique-nique zéro déchet;
- Tournée de commerces zéro déchet.

**3.3** Programme de lutte au gaspillage alimentaire. Initiatives permettant de réduire le gaspillage alimentaire et d'augmenter la sécurité alimentaire de la population : réfrigérateurs communautaires, banques alimentaires, dépannage alimentaire, activités de sensibilisation de type «Disco Soupes, cuisines collectives pour partager les savoirs culinaires et les techniques anti-gaspillage, etc.;

**3.4** Déploiement des solutions optimales de compostage des déchets organiques selon les milieux;

**3.5** Chantier visant une réduction drastique du papier et du carton;

**3.6** Après étude, là où c'est possible et pertinent, tarification de la cueillette des ordures domestiques au poids en s'assurant que des mécanismes de redistribution viennent en compenser les effets sur les ménages à faibles revenus;

**3.7** Subventions municipales pour les couches lavables et les produits menstruels;

- 3.8** Installation de stations de remplissage de bouteilles d'eau dans les lieux publics et règlement obligeant leur installation dans les lieux privés pertinents;
- 3.9** Politique d'approvisionnement responsable afin d'assurer l'exemplarité de l'administration.

## **Organisations**

- 4.** Politique zéro déchet pour éliminer à la source presque tous les déchets et ramener à des volumes minimes les matières acheminées au recyclage :
  - 4.1** Adoption d'un projet d'achat local sans emballage;
  - 4.2** Mise à jour, si nécessaire, du modèle d'affaires et des procédés afin de respecter les principes de la circularité;
  - 4.3** Programme de lutte au gaspillage alimentaire, s'il y a lieu;
  - 4.4** Programme visant une réduction drastique du papier, du carton et du plastique;
  - 4.5** Pour les fabricants, application universelle des principes de l'écoconception et de l'économie de fonctionnalité ;
  - 4.6** En remplacement des pétroplastiques, production de végéplastiques compostables à partir de résidus organiques et verts, de plantes envahissantes, de boues usées des villes etc, sans l'usage de terres agricoles ;
  - 4.7** Mise en oeuvre de politiques d'achat responsable ;

## **Citoyennes et citoyens**

- 5.** Projet de vie zéro déchet et réduction à des volumes minimes les matières acheminées au recyclage :
  - 5.1** Consommation responsable de biens, de services et de déplacements;
  - 5.2** Achat local, sans emballage. Création de réseaux de solidarité pour échanger au lieu d'acheter;
  - 5.3** Réduction maximale du gaspillage alimentaire et compostage des résidus inévitables;
  - 5.4** Réduction du papier en empruntant les livres à la bibliothèque et en lisant les journaux sur le Web;
  - 5.5** Choix d'objets durables et prolongation de leur durée de vie;

- 5.6** Disposition des appareils de réfrigération et de climatisation dans le cadre d'un programme de récupération;
- 5.7** Création d'un groupe d'action ou d'une coopérative zéro déchet.